

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 04/06/14

Dossier complet le 04/06/14

Nº d'enregistrement

F08214P0803

1. Intitulé du projet

onstruction d'un ensemble collectif résidentiel d'environ 200 logements au domaine de Beaurevoir sur la commune de Sassenage (38)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

O Hom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VINCI IMMOBILIER RESIDENTIEL

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

FAUVRE Jacky, Directeur Territorial Alpes

RCS / SIRET

141315111616121815110101013191

Forme juridique SNC

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique 36°Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune [...] d'un PLU [...] n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, Opération créant une SHON supérieure ou égale à 10000 m² et inférieure à 40000 m². 51°Défrichements et premiers boisements soumis à

L'opération prévoit la réalisation de 14010,48 m² de surface de plancher (ex-SHON).

autorisation. a) Défrichements soumis à autorisation portant sur une superficie totale de plus de 0,5 ha et inférieure à 25 ha.

L'opération prévoit le défrichement sur une superficie totale d'environ 16 920 m².

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la création d'un ensemble collectif résidentiel.

4.2 Objectifs du projet

L'opération a pour objectif la réalisation de 199 logements sur le site du domaine de Beaurevoir à Sassenage. Ils seront répartis en 13 bâtiments de type R+2. Leur hauteur est adaptée pour limiter l'impact visuel du projet perçu depuis la plaine (effet masque de la végétation).

La typologie prévue des logements est la suivante :

160 logements résidentiels - Surface de plancher totale : 11350,04 m² - 7 T1bis, 45 T2, 71 T3, 37 T4 39 logements sociaux (soit 20%) - Surface de plancher totale : 2660,44 m² - 12 T2, 21 T3, 6 T4

Le détail de la typologie des logements est fourni en annexe.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le périmètre de l'opération s'inscrit sur un périmètre foncier plus large, comprenant un château et une maison d'habitation, prévus d'être maintenus sur le site.

Pour permettre la réalisation de l'opération, des travaux préparatoires du site devront avoir lieu. Il s'agit notamment de procéder à un défrichement sur environ 1,7 ha. Notons qu'aucun espace boisé classé (EBC) n'est touché par cette opération. Le projet tient compte en effet de cette sensibilité du site. Les arbres remarquables comme les cèdres bleus de l'Atlas sont préservés et intégrés au programme immobilier. Le bâtiment en friche sera démoli, les matériaux iront vers les filières de valorisation adaptées. Un remodelage mesuré des terrains sera effectué pour accueillir les futurs bâtiments.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet ayant pour vocation la création d'une offre de logements, la phase exploitation sera celle couramment observée pour ce type de projet, à savoir la vie de la zone résidentielle (circulation des personnes et véhicules, entretien des espaces communs, usage des parties extérieures, etc).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative décision de l'autorité administrative dossier(s) d'autorisation(s).	rative(s) d'autorisation le projet a ve de l'Etat compétente en m	- t-II été ou se atière d'envi	ra-t-il soumis ? ronnement dev	vra être jointe au(x)
- Examen au cas par cas préalable à la re - Permis de construire - Avis de l'Architecte des Bâtiments de I				
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	d'autorisation ce formulaire est	rempli		
- Examen au cas par cas préalable à la ré				
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro		le l'opération -	préciser les unité	
Grandeu	rs caractéristiques			Valeur
	Surface de pla	ncher totale	14 010,48 m²	
	Surface totale de d	éfrichement	16 920 m²	
4.6 Localisation du projet			To Hill	
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>5</u> ° <u>3</u>	39 '12.0" <u>E</u> Lo	at. <u>45</u> ° <u>12</u> ' <u>40.2" N</u>
Domaine de Beaurevoir	Pour les rubriques 5° a), 6° b) e			
Rue Pierre Dalloz	Point de départ :			at ° ' "
38360 SASSENAGE	Point d'arrivée :	Long°_	'" Lo	at ° ' "
	Communes traversées :			
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvre	age existant 7	Oui	Non X
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o	ovrage a-t-il fait l'objet d'une étu	de d'impact	? Oui	Non
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au	utorisé ?			
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program	nme de travaux ?		Oul	Non X
Si oui, de quels projets se compose l				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?								
L'emprise du projet est composée de boisements, de clairières, d'un bâtiment abandonné et de chemins. La zone est actuellement en friche.								
Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?								
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	obation : iz le ou les ents applicables à Le projet s'inscrit dans la zone 1AUs : zone d'urbanisation future de Beaurevoir.							
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	e ou les	docun	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non X					
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivan http://www.developpement	t, par to	ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet					
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?					
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de	X		Une petite partie de l'emprise foncière au sud de l'opération est concernée par la ZNIEFF de type I des gorges d'Engins (n°38000021). Le projet est conçu pour que les bâtiments soient implantés en dehors de la ZNIEFF.					
protection de biotope?								
protection de biotope?	X		La commune de Sassenage est classée en zone de montagne.					
	X	X	La commune de Sassenage est classée en zone de montagne.					
en zone de montagne ? sur le territoire d'une	X	X	La commune de Sassenage est classée en zone de montagne. La commune de Sassenage fait partie du Parc Naturel Régional du Vercors.					

d'élaboration?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé?	X		La commune de Sassenage est concernée par le plan de prévention des risques naturels (PPRN) approuvé par arrêté préfectoral le 18 juillet 2002. La périphérie Est de l'emprise foncière est concernée par une zone rouge RG (glissement de terrain) et P (chute de pierres et blocs), limite du site inscrit, en dehors de l'opération de construction.
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	e
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humainè?		X	•
dans un site inscrit ou classé?		X	Le projet est situé en limite immédiate du site inscrit des gorges du Furon.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	Le projet est situé à environ 1,5 km à l'est du Site d'Intérêt Communautaire (SIC- Directive Habitats) des pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux du plateau du Sornin (code FR8201745).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	X		Le projet est concerné par le périmètre de protection modifié (PPM) du château de Sassenage.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines o	de l'environnement :	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	L'opération est globalement équilibrée du point de vue des flux de matériaux. Les déblais seront réutilisés en remblais. Notons qu'il n'est pas prévu d'évacuation de matériaux du site afin de ne pas créer des nuisances sur les axes menant au site, tout sera réutilisé sur place (concassage des matériaux rocheux notamment).
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		L'opération étant réalisée sur un secteur actuellement occupé par du boisement connecté aux gorges du Furon et au massif du Vercors, des clairières et qu'un défrichement est prévu. A noter qu'un diagnostic de l'état physiologique, sanitaire et mécanique des boisements a été réalisé par l'ONF pour concilier au mieux l'aménagement du site et le contexte boisé (étude fournie en annexe).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Il est prévu un défrichement sur environ 1,7 ha.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Les risques technologiques à Sassenage se concentrent dans la plaine.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	La limite est du projet, dans un secteur de forte pente, est concerné par le risque glissement de terrain et chutes de pierres.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de volsinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Les seules sources sonores du projet, outre la phase travaux, seront liées à la vie de la zone résidentielle (circulation, bruits d'enfants, entretien des espaces publics, etc). Le projet dominant la vallée de l'Isère et le son ayant tendance à monter, peuvent être perçus les bruits produits en vallée (circulation en particulier). Il s'agit d'un bruit de fond somme toute léger.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Seule la phase travaux est susceptible d'engendrer des vibrations ponctuelles et temporaires.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	x	X	Les émissions lumineuses se limiteront à la vie du site (éclairage public, éclairage à l'intérieur des logements, phares des véhicules). Le site, comme l'ensemble de l'agglomération, est concerné par la pollution lumineuse de la région grenobloise. Cette pollution lumineuse est toutefois perçue indirectement depuis le site, du fait de l'effet masque de la végétation. Seule sa diffusion dans l'atmosphère se fait ressentir.
Engendre-t-il des rejets polluants dans X I'air ?		X		
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Le site bénéficie actuellement de voiries et réseaux existants, sur lesquels sera raccordé le projet, en prévoyant des rétentions nécessaires pour respecter les débit de fuite autorisés.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Des déchets ménagers seront produits et collectés à l'entrée du site.
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Le projet prend en compte le périmètre de protection modifié du château de Sassenage. Il est soumis à l'avis des ABF (Architectes des Bâtiments de France). De plus, il n'y a pas de vue depuis la vallée en raison d'une barrière naturelle boisée et de la hauteur des bâtiments.
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Non Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif)
7. Auto-évaluation (facultatif) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. La phase de conception du projet tient compte des principaux enjeux du site. En effet, une étude paysagère a orienté la typologie des bâtiments afin de limiter leur perception depuis la plaine. Pour tenir compte des contraintes d'urbanisme, l'aménagement n'entraîne aucun abattage d'arbre au sein de l'espace boisé classé du PLU de Sassenage. Par ailleurs, de nouvelles plantations (arbres, haies) sont prévues dans le cadre de ce projet. L'étude de la flore a été menée par l'ONF, complétée d'une étude paysagère réalisée par BDP (voir documents en annexe). Par ailleurs, le site a déjà fait l'objet d'un commencement de travaux par les propriétaires actuels. Marquant la volonté de la commune pour la réalisation du projet, une modification du PLU a été effectuée en 2013 pour
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. La phase de conception du projet tient compte des principaux enjeux du site. En effet, une étude paysagère a orienté la typologie des bâtiments afin de limiter leur perception depuis la plaine. Pour tenir compte des contraintes d'urbanisme, l'aménagement n'entraîne aucun abattage d'arbre au sein de l'espace boisé classé du PLU de Sassenage. Par ailleurs, de nouvelles plantations (arbres, haies) sont prévues dans le cadre de ce projet. L'étude de la flore a été menée par l'ONF, complétée d'une étude paysagère réalisée par BDP (voir documents en annexe). Par ailleurs, le site a déjà fait l'objet d'un commencement de travaux par les propriétaires actuels. Marquant la volonté de la commune pour la réalisation du projet, une modification du PLU a été effectuée en 2013 pour rendre compatible l'opération avec le document d'urbanisme (zone 1AUc).
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. La phase de conception du projet tient compte des principaux enjeux du site. En effet, une étude paysagère a orienté la typologie des bâtiments afin de limiter leur perception depuis la plaine. Pour tenir compte des contraintes d'urbanisme, l'aménagement n'entraîne aucun abattage d'arbre au sein de l'espace boisé classé du PLU de Sassenage. Par ailleurs, de nouvelles plantations (arbres, haies) sont prévues dans le cadre de ce projet. L'étude de la flore a été menée par l'ONF, complétée d'une étude paysagère réalisée par BDP (voir documents en annexe). Par ailleurs, le site a déjà fait l'objet d'un commencement de travaux par les propriétaires actuels. Marquant la volonté de la commune pour la réalisation du projet, une modification du PLU a été effectuée en 2013 pour rendre compatible l'opération avec le document d'urbanisme (zone 1AUc).
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. La phase de conception du projet tient compte des principaux enjeux du site. En effet, une étude paysagère a orienté la typologie des bâtiments afin de limiter leur perception depuis la plaine. Pour tenir compte des contraintes d'urbanisme, l'aménagement n'entraîne aucun abattage d'arbre au sein de l'espace boisé classé du PLU de Sassenage. Par ailleurs, de nouvelles plantations (arbres, haies) sont prévues dans le cadre de ce projet. L'étude de la flore a été menée par l'ONF, complétée d'une étude paysagère réalisée par BDP (voir documents en annexe). Par ailleurs, le site a déjà fait l'objet d'un commencement de travaux par les propriétaires actuels. Marquant la volonté de la commune pour la réalisation du projet, une modification du PLU a été effectuée en 2013 pour rendre compatible l'opération avec le document d'urbanisme (zone 1AUc).

8.	Ar	ın	ex	e

8.1 Annexes obligatoires

Γ	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
Annexe A: Etude pay	ysagère – esquisse (BDP Concept – mars 2014)
Annexe B: Plan des l	pâtiments
Annexe C: Détail de	la typologie des logements
Annexe D: Plan de d	éfrichement et détail par parcelles
Annexe E: Diagnosti	c des arbres sur un projet immobilier au Domaine de Beaurevoir à Sassenage (ONF
septembre 2013)	
Annexe F: Extrait du	PLU de Sassenage au droit du site
Annexe G: Extrait du	ı PPRN de Sassenage au droit du site
Annexe H: Cartograp	phie des principaux zonages réglementaires et inventaires (patrimoine et milieux

Engagement et signatu	ture
---	------

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

GRENOBLE

10, 26 Mai 2014

Signature